
Renvoi au comité d'instruction publique du discours prononcé par le citoyen Denesle, membre du comité révolutionnaire de Poitiers, le jour de la première décade célébrée dans cette commune, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique du discours prononcé par le citoyen Denesle, membre du comité révolutionnaire de Poitiers, le jour de la première décade célébrée dans cette commune, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 264;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29222_t1_0264_0000_7

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Lorsque les conspirateurs de Jalès menacèrent d'une invasion les départements voisins, les citoyens coururent aux armes, et se rendirent au camp qui avait été désigné pour anéantir les rebelles : la commune aurait été abandonnée, si on n'avait arrêté leur ardeur. Ils marquèrent le même empressement pour la formation des bataillons de volontaires en 1791. Il s'en présenta un si grand nombre de tout âge, de tout état, et ils témoignèrent tant de zèle pour le service de la République, qu'on fut obligé pour répondre à leurs instances de les répandre dans les bataillons des autres districts.

Dans toutes les occasions, où il a été question de contribuer soit aux différentes levées de volontaires, soit à leur équipement, le zèle des citoyens de Paul-les-Fontaines a servi d'exemple à toutes les communes voisines. Ils firent passer au district de Montélimar, en avril 1793 (vieux style) 85 paires de souliers pour les défenseurs de la patrie. A l'approche des rebelles marseillais, une troupe de gardes volontaires se détacha pour aller à leur rencontre, sur la Durance. Les levées multipliées de volontaires ont été faites sans plaintes et sans murmure. La commune dont la population ne s'élève pas au-delà de 2 000 âmes, compte 400 de ses citoyens dans les armées de la République; indépendamment de ceux qui ont glorieusement péri à son service.

Les assemblées primaires et la Société populaire ont voté pour la mort du dernier de nos tyrans. Elles ont exprimé leur satisfaction sur les fameuses journées des 31 mai et 1^{er} juin; elles ont accepté avec enthousiasme l'acte constitutionnel; les députés de notre société ont concouru aux différents arrêtés pris par les assemblées tenues dans les départements de la Drôme et les voisins. Nos citoyens se conduisent par les lois révolutionnaires et se conforment exactement à celle du *maximum*. Le district de Montélimar avait reçu une partie de l'argenterie des églises : le restant y avait été laissé pour le service ordinaire; mais la commune qui est composée des membres de la Société a destiné tous les objets aux besoins de la République; par son arrêté du 24 frimaire qui prohibe tout culte extérieur. Ils consistent en 27 livres 11 onces et demi; on y a joint la décoration militaire du c^o Castellane remise à la municipalité le 22 Xbre (vieux stile).

Enfin, les citoyens viennent de donner des nouvelles preuves des sentiments qui les animent, en envoyant au district, 150 chemises, 140 livres de charpie, 20 paires de bas, et 6 paires de guêtres pour les défenseurs de la patrie : il existe aussi une souscription pour 50 paires de souliers qui seront également fournis, dès qu'on aura reçu la matière nécessaire.

C'est au zèle et aux invitations de la Société populaire, que sont dus ces actes multipliés et toujours renaissants de patriotisme. Elle peut se glorifier aussi de posséder dans son sein, des citoyens connus dans toute la République, qui insensibles aux menaces et à tout sentiment de crainte, ont par leur énergie et par leur inébranlable fermeté, opposé le département de la Drôme aux efforts des Lyonnais et Marseillais coalisés, et sont parvenus par là, à sauver le Midi de la France.

Citoyens législateurs, recevez l'expression de notre reconnaissance sur vos utiles et glorieux

travaux, préparés par la vigilance et l'activité du Comité de salut public; continuez tous, des fonctions aussi importantes; conservez votre énergie et faites tomber les têtes coupables. Nous exécutons la royauté, nous abhorrons les tyrans, nous jurons une haine éternelle aux aristocrates. N'abandonnez donc point le poste où la confiance publique, vous a si justement appelé : de là dépendent le salut de la République et la régénération des nations soumises à l'empire du despotisme. Au surplus, Citoyens législateurs, nous adhérons à l'adresse de la Société populaire de Valence, du 1^{er} pluviôse, qui a été lue et adoptée à l'unanimité, dans notre Société. »

DELUBAR (*présid.*), FAVIER, ROCHER,
et tous les membres composant la Société.

35

Le citoyen Denesle, membre du comité révolutionnaire de Poitiers, envoie à la Convention le discours qu'il a prononcé le jour de la première décade qui a été célébrée dans cette commune, et annonce qu'il a été le premier à présenter du salpêtre de sa fabrication au district.

Renvoyé au comité d'instruction publique (1).

[*Extrait des délibérations du distr.; 1^{er} ventôse II*] (2).

« Le citoyen Denesle, membre du comité révolutionnaire de Poitiers, se présente. Il dépose sur le bureau un plat qui contient du salpêtre qu'il a extrait et lessivé lui-même. Je vous apporte, a-t-il dit, de cette matière précieuse qui doit servir à foudroyer les tyrans et consolider la république. Puisse cette légère preuve de mon zèle être agréable à ma patrie; puisse-t-elle être bientôt imitée par tous les bons citoyens.

Le président donne des éloges à l'activité patriotique du citoyen Denesle, qui le premier dans la commune a rempli cette tâche civique, et l'invite à la séance. Signé au registre : Clément (*présid.*), H. Barbault (*secrét.*).

P. c. c. : H. BARBAULT.

Les représentants du peuple en séance à Poitiers ne peuvent que donner les plus grands éloges aux talents et aux vertus civiques du citoyen Denesle. [*Poitiers, 6 vent. II*].

BRIVAL, INGRAND. »

[*P.-V. de la séance de la Sté popul. du 10 niv. II*] (3).

A l'ouverture de la séance, qui a eu lieu dans la nouvelle salle du Collège, le président a donné lecture de l'ordre du jour qui contenait la nomenclature des discours, des chansons et des noms de leurs auteurs. Duclos avoit la parole, mais n'ayant pas paru, le citoyen Defaux est monté à la tribune, et a prononcé un discours sur l'origine des gouvernements. Dollé a

(1) P.V., XXXV, 55. Bⁱⁿ, 30 germ. (1^{er} suppl^t).

(2) D XXXVIII 3, doss. 39.

(3) D XXXVIII 3, Broch. in-8°, 15 p.